



No de résolution
ou annotation

Règlements de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-100

Modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé

Article 1

Le présent règlement modifie le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Chenaux (règlement 2007-02-47) déjà modifié par les règlements 2008-05-55, 2008-06-56, 2009-62, 2009-62A, 2009-64, 2010-68, 2011-76, 2012-80, 2013-84, 2013-85, 2013-87, 2015-94 et 2016-97.

Article 2

L'article suivant est ajouté après l'article 5.11.5 du document complémentaire.

5.11.6 Dérogation pour l'agrandissement d'une résidence située au 250 rue Gamelin à Sainte-Anne-de-la-Pérade

Une dérogation aux dispositions applicables dans les zones de grand courant est accordée pour l'agrandissement d'une résidence située au 250 rue Gamelin, sur le lot 4 174 939, à Sainte-Anne-de-la-Pérade, aux conditions suivantes :

- le niveau rez-de-chaussée de l'agrandissement doit se situer au-dessus de la côte centenaire;
- les travaux de construction doivent être conformes au rapport technique 55495, préparé par Christian Vézina, ingénieur, qui détermine les spécifications relatives aux mesures d'immunisation.

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

FAIT ET ADOPTÉ À SAINT-LUC-DE-VINCENNES, CE VINGT TROISIÈME JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DEUX MILLE SEIZE (23 NOVEMBRE 2016).

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET

Avis de motion :	23 novembre 2016
Adoption du projet de règlement :	23 novembre 2016
Assemblée publique de consultation :	18 janvier 2017
Adoption du règlement :	18 janvier 2017
Avis du ministre :	9 février 2017
Entrée en vigueur :	9 février 2017